

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-05-08 Service général-Fermeture d'un poste d'adjoint administratif**

*Rapporteur : Robert NATALE*

*Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 20060-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu l'avis favorable formulé par le Comité technique en date du 27 juin 2024 ;*

Suite au recrutement d'un agent exerçant les fonctions de Chargé de mission RH, sur le grade d'adjoint administratif détaché pour stage sur le grade de rédacteur, et suite à sa titularisation en qualité de rédacteur, il convient de procéder à la fermeture du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :

- ✓ Filière Administrative
- ✓ Catégorie C
- ✓ Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- ✓ Grade : Adjoint administratif

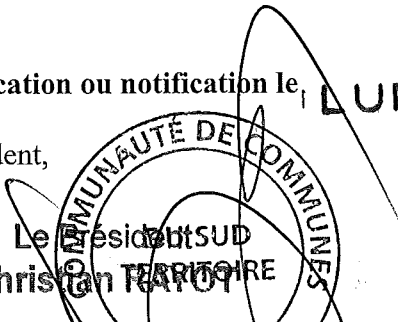
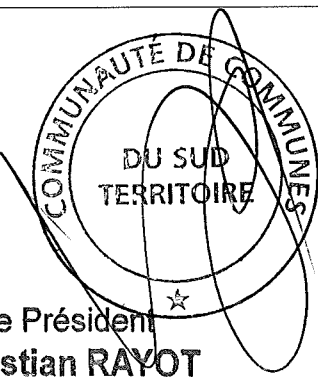
**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

**De valider la fermeture de :**

- 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

**D'autoriser le Président :**

- à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le, <b>LUNDI 08 JUIL. 2024</b></p> <p>Le Président,  Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>	<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------